

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE CHAROST - ST FLORENT SUR CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 001//08/2025

EXERCICE 2025

Convention de délégation partielle de la compétence transport scolaire avec la Région Centre Val de Loire

Membres en exercice :	13
Présents :	09
Suf. Exprimés :	09
Votes Pour :	09
Votes Contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq août à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.
Secrétaire de séance : Mme ROBERT
Date de convocation : 19 Août 2025.

Etaient présent(s) :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusé(s) :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy.

Etaient absent(s) :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « pouvoir » :

/

La Présidente expose,

En sa qualité d'Autorité Organisatrice des transports scolaires, la Région Centre Val de Loire délègue partiellement à notre syndicat l'organisation du transport scolaire sur notre territoire. Cette convention bipartite arrive à échéance le 31 août 2025.

Une nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} septembre 2025 nous est parvenu par les services de la Région. Elle a été validée par les élus régionaux lors de la commission permanente régionale du 4 juillet 2025.

Il convient donc d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention afin d'assurer la continuité de service.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- autorise sa Présidente à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Saint Florent/Cher, le 26 Août 2025

Au registre sont les signatures

M. ROBERT
Secrétaire de séance

C. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS

Rendue exécutoire
Transmise en Préfecture le :
Publiée le :
La Présidente du SITS,



Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

26 AOUT 2025

Transport Scolaire – Hôtel de Ville de St Florent/Cher – Place de la République
Permanence : Mercredi de 9h à 12h
Tel : 02.48.02.53.06 – E-mail : sirs19.cher@wanadoo.fr

